



**HAL**  
open science

# Le couteau de Bohémond et la thériaque à vilain. La vénénologie savante face aux remèdes "merveilleux" ou "populaires"

Franck Collard

► **To cite this version:**

Franck Collard. Le couteau de Bohémond et la thériaque à vilain. La vénénologie savante face aux remèdes "merveilleux" ou "populaires". *Anuario de Estudios Medievales*, 2013, 43 (1), pp.27–52. 10.3989/aem.2013.43.1.02 . hal-01638921

**HAL Id: hal-01638921**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01638921>**

Submitted on 22 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LE COUTEAU DE BOHÉMOND ET LA THÉRIAQUE À VILAIN.  
LA VÉNÉNOLOGIE SAVANTE FACE AUX REMÈDES  
“MERVEILLEUX” OU “POPULAIRES”<sup>1</sup>

*BOHEMOND'S KNIFE AND THERIAC À VILAIN.  
LEARNED VENENOLOGY IN THE FACE OF  
“MARVELLOUS” OR “POPULAR” REMEDIES*

FRANCK COLLARD  
Université de Paris Ouest Nanterre

*Résumé:* Éclos en Occident à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les traités des poisons visent à protéger ou soigner les patients des périls ou des effets du poison. Ils se rangent parmi les écritures médicales scolastiques. Mais le domaine de la *toxicatio* conduit les auteurs à traiter d'antidotes à première vue éloignés des sphères de la médecine savante, soit qu'ils se rattachent aux “merveilles de la nature”, soit qu'ils proviennent de la culture vulgaire. Après avoir inventorié ces anti-poisons mentionnés par les docteurs, l'article s'attachera à montrer pourquoi et comment ils sont intellectuellement intégrés à la *scientia venenorum*.

*Mots-clés:* poison; antidotes; écriture médicale; culture savante.

*Abstract:* Originating in the western world at the end of the 13th century, treatises about poisoning aim to protect patients against poisons or to heal the poisoned. They must be considered as medical writings belonging to scholasticism. But the subject of *toxicatio* leads the authors to speak about antidotes that seem, at first sight, far from the world of learned medicine because they are linked with “marvels of nature” or with popular culture. After listing those things mentioned by doctors, the paper will try to show why and how they were intellectually integrated in the *scientia venenorum*.

*Keywords:* poison; antidotes; medical writings; learned culture.

SOMMAIRE

1. Introduction.– 2. *Res et verba* éloignant, détectant ou neutralisant le poison.– 3. Remèdes “populaires”, remèdes “merveilleux” aux poisons pris par le corps.– 4. Raisons et modalités d'intégration des anti-poisons “merveilleux” ou “populaires” à la vénénologie savante.– 5. Conclusion.– 6. Bibliographie citée.

---

<sup>1</sup> Abréviations utilisées : BAV = Biblioteca Apostolica Vaticana; BNF = Bibliothèque nationale de France.

## 1. INTRODUCTION

Les poisons constituent une matière au carrefour de la culture savante, en l'occurrence philosophie naturelle et médecine, et de la culture non savante, parce qu'ils apparaissent, parfois avec la sorcellerie, dans des affaires criminelles et politiques rapportées dans les chroniques et les archives de justice<sup>2</sup>. Toutefois, depuis Galien, la *materia venenorum* est rattachée à la pensée médicale par la voie de la pharmacologie<sup>3</sup>. C'est pourquoi, à l'exception près de Juan Gil de Zamora<sup>4</sup>, ce ne sont pratiquement que des médecins lettrés qui ont produit des écrits de "vénénologie" (néologisme permettant, nous semble-t-il, de mieux intégrer la dimension de philosophie naturelle que le vocable "toxicologie") à partir des années 1300, essentiellement en Italie, après une phase où les *venena* furent abordés dans des écrits médicaux généraux ou dans des encyclopédies<sup>5</sup>. Ces textes forment un corpus<sup>6</sup> assez hétérogène par la taille mais homogène par leur destination majoritairement princière et leur orientation préventive et curative (*defensio cum cautela, destructio cum virtute*<sup>7</sup>). Ils consistent en une réflexion sur la nature et les effets du poison ainsi qu'en une description plus ou moins exhaustive des *venena* débouchant sur la présentation de leurs antidotes *post assumptionem* et de ce qui les révèle ou les éloigne *ante venenationem*.

Parmi ces *cautelae* et ces *remedia* se trouvent à la fois des éléments relevant des "merveilles de la nature", ce qui ne les exclut pas de la sphère savante puisqu'ils regardent la philosophie naturelle dont la médecine est une branche, et des éléments provenant au contraire de ce que l'on pourrait appeler, avec moult précautions, la "culture populaire", aujourd'hui moins nettement séparée de la culture savante qu'autrefois<sup>8</sup>. La question se pose de savoir comment, sur un sujet pareil, à forte dimension pratique<sup>9</sup>, et devant l'impératif de porter à tout prix secours aux empoisonnés ou susceptibles de l'être, les *doctores* prirent en considération des moyens ni puisés à une

---

<sup>2</sup> F. Collard, *Le crime de poison*.

<sup>3</sup> Synthèse remarquable par A. Touwaide, *Galien et la toxicologie*.

<sup>4</sup> J. Gil de Zamora, *Liber contra venena*.

<sup>5</sup> F. Collard, *Poison et empoisonnement*.

<sup>6</sup> Présenté par F. Collard, *Écrire sur le poison*.

<sup>7</sup> Formule de Gilbertus Anglicus, *Compendium medicine*, f. 350, reprise par Pietro d'Abano, *De venenis*, Padoue, ch. V, début. S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, illustre cette double orientation en dotant ses notices des rubriques *praeservatio et cura*.

<sup>8</sup> Il ne saurait être question de reprendre ici toute la question. Dans le domaine de la médecine, voir M. Grmek (dir.), *Histoire de la pensée médicale*; N. Siraisi, *Medieval and Early Renaissance Medicine*; T. Hunt, *Popular Medicine*.

<sup>9</sup> "Statim ad practicam partem, de theorica non multum curantes, vellent devenire" écrit en 1422 Antonio Guaineri à propos des lecteurs de son *De peste ac venenis*, Lyon, f. 231.

pharmacologie savante qui les explique (substances aux qualités premières ou aux propriétés occultes) ni fondées sur des manipulations physiques consacrées par la médecine (saignée, clystère), mais consistant en des produits, éléments et objets matériels ou immatériels sortant de la rationalité médicale scolastique, tels les moyens que décrit à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sans vouloir les expliquer un Nicolas de Pologne dans ses *Experientia*<sup>10</sup>. On s’interrogera sur le statut donné à ces anti- et contrepoisons par la médecine savante: éléments à ignorer? Impostures à dénoncer? Moyens à intégrer de manière critique? Ou à recommander en les justifiant? De quelles catégories culturelles relevaient-ils? Se situaient-ils à ces “espaces-frontières” qu’invite à explorer le présent recueil de contributions?

## 2. RES ET VERBA ÉLOIGNANT, DÉTECTANT OU NEUTRALISANT LE POISON

Les us en vigueur dans les palais et les cours se reflètent dans les chroniques ou les inventaires qui signalent la possession d’objets détecteurs de venin par les puissants. Selon William of Malmesbury, le fils de Robert Guiscard, Bohémond, détient un couteau dont le manche –sans doute en corne de serpent– révèle la présence de poison par un suintement<sup>11</sup>. Thomas de Cantimpré indique, dans son encyclopédie des premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, que les empereurs (byzantins) posent des couteaux emmanchés de cette matière sur leurs tables<sup>12</sup>. Le 8 mars 1317, le pape Jean XXII remercie Marguerite de Foix de lui avoir fait parvenir une corne serpentine *cujus virtus dicitur ad detegendas insidias veneni valere*<sup>13</sup>. Rien d’étonnant si les écrits vénénologiques donnent un écho à ces pratiques. Le médecin du duc d’Autriche prend soin de toujours faire poser un languier sur la table de son maître, précise Niccolò Faluccci<sup>14</sup>. Conrad Vendl mentionne cette réalité générale:

Ex hiis cornibus manubria cultellorum fiunt qui cultelli ad mensas imperatorum atque regum ante cibum ponebantur ut illi manifestarent sudorem si quis cibus fuisset veneno infectus<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> Nicolas de Pologne, *Experientia*; W. Eamon, G. Keil, Plebs amat empirica: *Nicholas of Poland*; N. Palmieri (ed.), *Rationnel et irrationnel*.

<sup>11</sup> William of Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, IV, 387, t. 2, p. 455.

<sup>12</sup> Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, p. 44.

<sup>13</sup> R. Lentsch, *La proba*, p. 161.

<sup>14</sup> N. Faluccci, *De dispositione venenorum*, f. 85.

<sup>15</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 28v.

En Italie, Pietro Tommasi, très bavard sur la question, dit avoir vu un *lapis buffonis* à la cour de François le Jeune, tyran de Padoue, qui avait l'habitude de dire, montrant le haut prix qu'il lui accordait:

si quis mihi daret rem quae caeteris a generibus malae mortis  
securum me redderet quemadmodum lapis hic a veneno, plus  
quam dimidium dominatus mei contribuerem<sup>16</sup>.

Le même Tommasi écrit que beaucoup de médecins des puissants tel Gentile da Foligno conseillent à ceux-ci la possession d'objets prophylactiques, chose très ancienne chez les princes du Midi et de l'Orient (des Infidèles) qui font affluer devant leurs tables toute une série d'animaux révélant la présence du poison. Le roi Robert de Naples possédait un magnifique objet fait de gemmes montés en candélabre et liés à des salières. Les puissants devraient s'en inspirer s'ils veulent faire fabriquer ce genre de chose<sup>17</sup>. Malgré ces allusions à des pratiques présentes dans quelques écrits vénénologiques, ce genre d'objet a-t-il vraiment sa place dans la production savante de la fin du Moyen Âge?

Avant la détection et la neutralisation vient d'abord l'éloignement des *venena*, un peu comme on éloigne le mauvais sort. Guglielmo da Marra, dans le *Sertum papale de venenis* (1362), présente d'abord à Urbain V ce qui empêche les poisons de s'approcher des tables<sup>18</sup>. Ce sont des éléments de plusieurs ordres. Selon Guglielmo da Saliceto, dans la partie de sa *Summa conservacionis sanitatis* (vers 1275) qui passa parfois pour un traité des poisons à part<sup>19</sup>, l'émeraude tenue en main ou incrustée en un anneau digital fait fuir les bêtes venimeuses<sup>20</sup>. Les mots ou formules plus ou moins incantatoires sont tenus en la plus haute estime par le médecin de Ratisbonne Conrad Vendl dans le traité écrit pour Frédéric III de Habsbourg en 1463: *iuxta vulgi commune proverbium, virtus inest herbis, magis gemmis, maxime verbis*. S'appuyant donc sur la sagesse populaire, il indique quelques paroles à dire pour éloigner et surtout neutraliser le poison:

---

<sup>16</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 12

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 15: "Ista sunt ex mineralibus, metallis, lapidibus et animalibus collecta ad haec valentia. Quod si qui potentes faciant eorum plurima adinventum unum in iocale componi, operiprecium erit videre quale apud Robertum regem visum est in forma candelabri et repositorii salis colligati, auro gemmisque contextum, ingeniosi manu artificis fabricatum".

<sup>18</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, BAV, f. 3: "hoc primum membrum in duo capitula principaliter dividetur, in quorum primo ponetur cautela que est quod modus vivendi ordinetur taliter quod venenum mense nullatenus presentetur, nec aproximetur".

<sup>19</sup> Voir F. Collard, *Un traité des poisons factice*.

<sup>20</sup> Guglielmo da Saliceto, *De venenis*, f. 37.

## LE COUTEAU DE BOHÉMOND ET LA THÉRIAQUE À VILAIN

Hoc nomen “Ananizapta”, ut multi narrant, tante sit virtutis et efficacie quicumque dixerit super potum bibendum aut ferculum comedendum In Nomine... non permittit potantem aut comedentem perimi aut ledi a veneno, vel cum quis attente et devote dixerit hos versus. Est mala mors capta cum dicitur Ananizapta... Alii versus de eadem: Antidotum nazarem aufert necem intoxicationis. Sanctificet alimenta, pocula, trinitas alma<sup>21</sup>.

La *virtus verborum* est donc reconnue mais c’est assez rare. Les mots ne relèvent pas de la science médicale, mais il serait abusif de les renvoyer simplement aux croyances populaires dans la mesure où une réflexion savante s’est appliquée à eux aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>22</sup>. Cependant, la vogue en est retombée lorsque Vendl écrit, d’où sa mention vague *multi narrant* pour introduire des *verba* pour ainsi dire apotropaiques.

La majeure partie des éléments présentés dans les traités des poisons consistent en des choses qui détectent le poison de sorte que, grâce à la *prae-cognitio presentiae venenorum*, pour reprendre la formule de Sante Ardoïni da Pesaro dans son traité composé entre 1424 et 1426, ils ne soient pas pris. Il attribue précisément à plusieurs autorités (Gilbertus Anglicus, Albert le Grand, Rhazès, Albucasis, Petrus Hispanus, John of Gaddesden et Pietro d’Abano) les huit détecteurs qu’il classe<sup>23</sup>. Pietro d’Abano énumère en effet au début du chapitre V de son *De venenis eorumque remediis* (vers 1300) ces *res discernentes et significantes fore venenum*. Si l’intérêt du médecin italien se porte davantage sur les remèdes, qui relèvent de sa spécialité, alors que la protection contre le poison revêt une dimension sinon moins savante du moins non pharmacologique, il intègre à son ouvrage des données relevant de la philosophie naturelle et des secrets de la nature, comme presque chaque auteur<sup>24</sup>. À la fin de son *Consilium*, en 1437, Pietro Tommasi expose au pape Eugène IV les choses à poser sur les tables pour briser, révéler, ou détecter la malice du poison<sup>25</sup>. Niccolò Falcucci de Florence en fait un développement spécial de son *De dispositione venenorum*, partie d’une œuvre plus générale rédigée en 1412: *De quibusdam rebus venenum detegentibus*<sup>26</sup>. De quoi s’agit-il?

---

<sup>21</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 28v.

<sup>22</sup> B. Delaurenti, *La puissance des mots*.

<sup>23</sup> S. Ardoïni da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>24</sup> A l’exception notable de Francesco Casini da Siena, *Liber de venenis*, I, 2, f. 22v-23: si l’auteur annonce bien à son lecteur, Philippe d’Alençon, cardinal d’Auch, qu’il va traiter des précautions à prendre pour éviter l’empoisonnement, il ne présente pas d’objets dédiés.

<sup>25</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 45: “rerum mensis apponendarum sua virtute habentium maleficia venenorum suppositorum frangere, detegere et manifestare”.

<sup>26</sup> N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, BNF, f. 84, et dans Idem, *Sermonum liber scientie medicine*, f. 95; figure *potatum* après *venenum*.

Existe d'abord tout un lapidaire détecteur. Certains minéraux sont en effet réputés trahir la présence du venin. Les vertus de l'ambre vantées par l'antidotaire lombard sont mentionnées par Sante Ardoini da Pesaro<sup>27</sup>. Dans la riche tradition héritière de l'Antiquité reprise par Albert le Grand<sup>28</sup>, on trouve diamant, draconite (pierre censée provenir de la tête de dragon), echite ou pierre d'aigle qui interdit la déglutition à qui aura mangé du poison<sup>29</sup>. Les pierres détectent aussi le poison par leurs mutations chromatiques. Pietro d'Abano<sup>30</sup> cite le quartz et la prase, une variété de quartz perdant sa couleur en présence du poison, la récupérant en son absence, ou bien l'attirant<sup>31</sup>, la topaze ainsi que l'émeraude, également mentionnée par Conrad Vendl<sup>32</sup>. Il s'arrête sur la prase, décrivant sa couleur, les gouttes rouges et blanches qui la parsèment, et soulignant son usage répandu chez les potentats orientaux<sup>33</sup>. Giovanni Martino Ferrari da Parma reprend cette description à propos de l'émeraude dans son traité composé vers 1455<sup>34</sup>. Une autre pierre dite *lapis humanus* passe pour valoir à celui qui la porte de n'être jamais empoisonné et d'avoir toujours la victoire<sup>35</sup>. On passe du détecteur à l'amulette.

Certains métaux partagent avec les pierres des propriétés chromatiques de la plus grande utilité. Niccolò Falcucci signale ainsi un ciseau de cuivre qui change de couleur et qu'on retrouve dans les lois palatines de la cour de Majorque<sup>36</sup>. Sante Ardoini mentionne le laiton dont on peut faire des coupes qui changent de couleur selon que leur contenu est empoisonné ou non<sup>37</sup>.

---

<sup>27</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>28</sup> I. Draelants (éd.), *Le "Liber de virtutibus"*.

<sup>29</sup> Albert le Grand, *Liber secretorum*, livre II ch. 41, et I. Draelants (éd.), *Le "Liber de virtutibus"*, p. 338: "si in cibo sit venenum, et lapis predictus ponatur in eo, prohibet ne possit deglutiri cibus ille". Albert précise: "et hoc a quodam fratrum nostrorum sensibiliter examinari vidi" (p. 338). Aussi N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, BNF, f. 85; C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 27v; P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 15, indique qu'Augustin écrit dans son *De proprietatibus* que la pierre d'aigle est posée par l'oiseau dans son nid pour empêcher qu'y viennent les serpents.

<sup>30</sup> Pietro d'Abano, *De venenis*, BNF, f. 11.

<sup>31</sup> N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, f. 85. Selon Falcucci, le nom de la pierre vient de la Perse où on la trouve.

<sup>32</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 26v: "Et lapis smaragdus in presencia veneni mutat colorem".

<sup>33</sup> *Ibidem*, f. 27: "expertum est quod conservat reges a venenis. Si habetur in mensa in qua venenum ponitur in presencia veneni virorem amittit et ipso ablato, virore recedit (*sic*, pour «revenir» ou «revertit»). De hoc lapide dicitur epistula Escolapii ad Octavianum cesarem, cum idem cesar maxime timuit venenum".

<sup>34</sup> G.M. Ferrari da Parma, *De venenis evitandis*, BNF, f. 3: "presentato veneno amittit viriditatem et ipso remoto recuperat".

<sup>35</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 27-27v.

<sup>36</sup> N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, f. 85; *Leges palatinae*, p. X.

<sup>37</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.



À côté des métaux et des pierres, d'ailleurs parfois d'origine animale –Pietro Tommasi précise que la pierre de crapaud attachée à un bras par un fil de soie se met à bouger quand du poison est sur la table ou dans une demeure<sup>38</sup> et il ajoute que c'est au bras gauche qu'il convient de lier cette pierre parce que c'est le bras qui est proche du cœur<sup>39</sup>– se trouvent des animaux ou parties d'animaux censés obéir aux mêmes propriétés révélatrices. La corne de licorne, sur laquelle on reviendra plus loin, retient moins l'attention des auteurs que les cornes de serpents<sup>40</sup>. Celles-ci, improprement dénommées “langues” (*non est lingua serpentis ut vulgus eam appellat* précise Cristoforo degli Onesti dans son *Liber de venenis* des années 1390<sup>41</sup>), sont la concrétion située dans la tête d'un serpent, ou des cornes d'un reptile appelé céraste (du grec *ceros*, la corne). Montés en orfèvrerie sur des “arbres” de corail, ces “languiers” nécessitent du sel censé maintenir l'humidité de l'air, indispensable au bon “fonctionnement” de ce type de détecteur. Vers 1455, dans un traité destiné à plusieurs potentats italiens, Giovanni Martino Ferrari da Parma signale, après Pietro d'Abano, que la corne de serpent suera en présence d'aconit, de venin de vipère et de fiel de léopard<sup>42</sup>. D'autres animaux ou parties animales plus insolites figurent encore. La patte gauche de vautour monté en chandelier fera s'en éteindre la flamme s'il y a du poison à proximité: c'est le troisième détecteur présenté par Sante Ardoini<sup>43</sup>. Peu après lui, Pietro Tommasi précise que c'est la patte d'un animal vieux, et non tombé du nid, qui vaut le plus, renvoyant au *Sertum papale de venenis* de Guglielmo da Marra<sup>44</sup>. Un simple mécanisme de réaction peut se produire avec des animaux non venimeux présents dans les ménageries princières. Le perroquet crie plus fort, le paon se déplume, l'oie s'enfuit en présence de *venenum*<sup>45</sup>. Les auteurs ne rangent en rien ces objets au rang négligeable ou méprisable d'accessoires pour ignorants.

Aux substances minérales, métalliques et animales s'adjoignent enfin, depuis longtemps<sup>46</sup>, des objets fabriqués de main d'homme en certaines conditions<sup>47</sup> et portant des figures astrologiques. En 1481, dans son *Consilio contra la pesta*, Marsiglio Ficino évoque des images gravées sur

---

<sup>38</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 13; S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>39</sup> *Ibidem*: “presente veneno manum tangentis adurunt”.

<sup>40</sup> Textes cités par H. Pogatscher, *Von Schlangenhörnern*, p. 44.

<sup>41</sup> Cristoforo degli Onesti, *Liber de venenis*, BNF, f. 89, et British Library, f. 21.

<sup>42</sup> G.M. Ferrari da Parma, *De venenis evitandis*, BNF, f. 3.

<sup>43</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>44</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 13.

<sup>45</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>46</sup> R. Kotansky, *Greek Magical Amulets*.

<sup>47</sup> N. Weill-Parot, *Science et magie*, p. 545.

des pierres sous des influences astrales particulières. Les mages, dit-il, conseillèrent au roi de Perse pour se défendre de tout venin et de toute maladie vénéneuse, de graver sur une hématite un homme à genoux ceint d'un serpent et tenant de la main droite la tête du reptile, de la gauche sa queue, de sertir cette pierre en un anneau d'or, et de placer sous la pierre de la racine de serpenteaire, la constellation du serpenteaire étant proche de celle du scorpion. Le talisman est à fabriquer quand la lune est placée en regard du serpenteaire. Or Ficino s'appuie sur le chapitre V du *De venenis* de Pietro d'Abano. Les écrits vénénologiques reprennent toujours au XV<sup>e</sup> siècle cet élément lié aux savoirs astrologiques défendus par le *Conciliateur*: ainsi fait Antonio Guaineri dans son traité composé en 1422 pour le duc de Milan<sup>48</sup>.

La *scientia venenorum* dans sa dimension préventive est par conséquent accueillante aux *mirabilia* dont l'usage par les puissants est attesté. Destinés à repousser ou à révéler le poison, des objets et des pratiques obéissant à une rationalité propre et débordant le milieu des *litterati* se retrouvent donc dans la littérature spécialisée sur les poisons produite par des docteurs. Ils ne relèvent pas du savoir médical à proprement parler mais d'une philosophie naturelle qui incorpore le domaine des secrets de la nature que se sont approprié les lettrés pour le rationaliser.

### 3. REMÈDES “POPULAIRES”, REMÈDES “MERVEILLEUX” AUX POISONS PRIS PAR LE CORPS

Le *De venenis* de Pietro d'Abano fournit au lecteur environ cent trente-cinq remèdes avec poids des ingrédients et durée du traitement. Prédominant les remèdes savants ou élaborés, au premier rang desquels les thériaques. Mais ils ne sont pas les seuls à figurer. Le *Conciliateur* comme ses confrères livrent beaucoup de simples qui, s'ils ne sont pas étrangers à la pharmacologie savante présente chez un Dioscoride dont la *Materia medica* est abondamment utilisée par nos auteurs, n'en sont pas moins des substances communes à la portée du vulgaire. D'autres appartiennent au contraire aux merveilles de la nature souvent accessibles aux couches supérieures de la société.

En sus de leurs propriétés prophylactiques, les gemmes ont aussi des vertus curatives. L'émeraude déjà dotée de propriétés prophylactiques se

---

<sup>48</sup> Voir sur le sujet les pages de N. Weill-Parot, *Les “images astrologiques”*, p. 530 et sq. A. Guaineri, *De peste ac venenis*, Lyon, f. 231: “imago astri serpentarii alicui pretioso lapidi insculpta venena fugat omnia (...) Scito ergo quod si hec ymago alicui lapidi habenti proprietatem fugandi venena fuerit insculpta multo prevalebit”.

révèle aussi utile une fois le poison administré. Médecin écrivant pour les princes de la maison de Luxembourg, vers 1330-1340, Johann Hake décrit les vertus de l'émeraude posée sur son ventre et mise en sa bouche après qu'il eut été victime d'une sorte d'intoxication alimentaire: *tunc suspendi super ventrem meum unum smaragdum et alium posui in ore absque trituratione incontinenti liberatus fui*<sup>49</sup>. L'émeraude fortifie de plus le cœur qu'elle aidera à résister aux poisons. Selon Conrad Vendl, à la dose de deux drachmes, dissoute dans l'eau, elle libère du poison, *hoc est expertum*<sup>50</sup>. Antonio Guaineri rapporte un élément dont il a entendu parler à propos d'un roi de France (Charles V?) ainsi sauvé: la pierre fut posée sur le pied scarifié du monarque et *venenum omne per scarificationes illas exivit*<sup>51</sup>.

À ces gemmes s'ajoute encore le bezoar, concrétion calcaire au nom arabe retrouvée dans l'estomac d'herbivores<sup>52</sup> et remède libérant de tout poison. Pietro d'Abano, qui envisage la chose à la fois dans ce sens strict et dans le sens d'antidote propre à chaque *venenum* donne l'exemple, à propos du bezoar au sens restreint, de son utilisation fructueuse par Edouard I<sup>er</sup> atteint d'un glaive enduit de poison. Il décrit la pierre à cette occasion, une pierre rouge, légère, spongieuse et pulvérulente comme du gypse<sup>53</sup>.

Pour ce qui est du monde végétal, toute une tradition recommande la rue, plante dicotylédone poussant des les jardins, plus exactement la feuille de rue domestique, la rue sauvage étant au contraire très toxique<sup>54</sup>. Albert le Grand indique que ses vertus antitoxiques se déduisent du fait que les belettes mordues par un serpent en mangent d'instinct<sup>55</sup> et Guglielmo da Saliceto reprend cette assertion<sup>56</sup>. L'oignon présente des propriétés similaires. Vers 1310, le médecin Guglielmo da Varignana en atteste dans ses *Secreta sublimia ad varios curan-*

---

<sup>49</sup> J. Hake, *Epistola ad Johannem I*, f. 233v.

<sup>50</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 27v.

<sup>51</sup> A. Guaineri, *De peste ac venenis*, Lyon, f. 240v. Version un peu différente dans le ms. lat. 6981 de la BNF, f. 183: "smeraldus ad se assumptum attrahit venenum ut inquit conciliator, ut patuit de illo Francorum rege intosecato cui smeraldus sub pede aliquantulum scarificato posita (sic) per illas scarificationes omne venenum atrahit et sic liber evasit".

<sup>52</sup> Maïmonide, *Traité des poisons*, p. 54. Pour N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, f. 95, le bezoar peut correspondre à la topaze. Voir R. Van Tassel, *Bezoars*.

<sup>53</sup> Pietro d'Abano, *De venenis*, Padoue, ch. 80: "Et per ipsum [bezoardum] dicitur fuisse liberatum regem Anglie dominum scilicet Adoardum in civitate Acone quando vulneratus fuit per assassinum soldani gladio toxicato". Il ajoute que le grand maître du Temple s'y fie aussi et que lui-même a vu la pierre.

<sup>54</sup> J. Hake, *Epistola ad Johannem I*, f. 228: "similiter de ruta est sciendum, ruta silvestris tamquam venenosa est cavenda sed folia rute domesticæ sunt sumenda".

<sup>55</sup> Albert le Grand, *Liber de mirabilibus mundi*, sans pagination: "dicitur etiam quod mustela quando venatur a serpente comedit rutam et sciunt ex hoc quod ruta est contrarium veneno serpentium".

<sup>56</sup> Guglielmo da Saliceto, *Summa conservationis et curationis*, f. 265v.

*dos morbos*<sup>57</sup> et les gens du commun ne l'ignorent pas. Le serviteur qui avait l'intention de tuer d'une poudre blanche le juriste Geoffroy de Salagny (vers 1360) sait que la consommation de grandes quantités d'oignons peut aider à réchapper au poison que le juge veut lui faire ingérer pour connaître la nature de la dite poudre<sup>58</sup>. Notons cependant que les écrits proprement vénérologiques ne le mentionnent pas, sous réserve d'oubli<sup>59</sup>. Une même vertu est prêtée à l'ail appelé "thériaque à vilain"<sup>60</sup> et utilisé, comme cette appellation l'indique, par le vulgaire, mais avec l'approbation d'Avicenne<sup>61</sup>. Cela autorise donc Petrus Cellarius, disciple d'Arnau de Vilanova, à le recommander, dans son opuscule rédigé un peu après 1310, cependant plutôt à titre préventif que curatif<sup>62</sup>. Conrad Vendl reprend quelques-uns de ces produits: ail, noix et rue sont d'excellents antidotes<sup>63</sup>. Si quelqu'un mange de l'ail et boit ensuite du sang de coq chaud dans du vin, il ne craindra aucun venin de reptile<sup>64</sup>. Le médecin de Ratisbonne vante aussi les vertus de la noisette à travers une sorte d'*exemplum* dont l'authenticité est incertaine, mais dont la morale est que les fruits de la nature les plus communs peuvent être, par la divine Providence, d'une grande utilité. Deux médecins se jalourent tant qu'ils cherchent à s'entr'empoisonner. L'un mange des noisettes pilées avec du vin avant de prendre le poison et se met ensuite au lit. Il se couvre pour suer, recueille sa sueur sur une éponge et se libère du poison grâce aux noisettes. De la sueur recueillie, il fait un poison qui tue irrémédiablement l'autre, nulle thériaque n'y pouvant rien faire. Une même histoire oppose deux médecins dont l'un se sauve cette fois à l'aide de raifort<sup>65</sup>. Ce végétal figure parmi les sept herbes –des "bezoars végétaux"– que recommande Pietro d'Abano<sup>66</sup>. Parmi celles-ci se

---

<sup>57</sup> Guglielmo da Varignana, *Secreta sublimia*, f. 75v: "contra iusquamum(...) ego expertus sum cepe assum sanare mirabiliter". C'est un ouvrage de secrets plus que de médecine, même s'il est celui d'un médecin. Sa partie sur les poisons est emplie de recettes qui sortent nettement de la sphère médicale. Voir F. Collard, *Poison et empoisonnement*.

<sup>58</sup> Geoffroy de Salagny, *Commentaire sur l'Infortiat*, t. 3, f. 107v, col. b.

<sup>59</sup> L'opuscule *De venenis intoxicantibus*, f. 201-203, est en fait un extrait de l'ouvrage de Guglielmo da Varignana, non un écrit vénérologique.

<sup>60</sup> Ainsi nomme-t-on l'ail: voir Platearius, *Le livre des simples médecines*, 34, p. 7, art. AUZ (ail): "Nos usons les auz domesches (domestiques) contre venim: l'en prent les auz et trible l'en et en fait l'en emplastre, et le jus done l'en à boire: et por ce les claime l'en tyriacle as vilains".

<sup>61</sup> Gilbertus Anglicus, *Compendium medicine*, p. 350.

<sup>62</sup> (Ps) Arnau de Vilanova, *Tractatus de arte cognoscendi venena*, f. 57. Bernard de Gordon, *Lilium medicine*, p. 52, parle d'ail (contre un poison froid), de coriandre (contre un poison chaud), de rue (contre un poison agissant par forme spécifique).

<sup>63</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 38.

<sup>64</sup> *Ibidem*, f. 39.

<sup>65</sup> *Ibidem*, f. 30. La littérature historiographique présente une histoire voisine, dont le but est de vanter la supériorité d'un médecin. Elle est racontée par Richer de Saint-Remi (*Historia Francorum*, II, 59) mais il est douteux que Vendl connaisse l'œuvre.

<sup>66</sup> Pietro d'Abano, *De venenis*, Padoue, ch. 83.

trouvent bien des herbes des jardins: *hypericon* –c’est le millepertuis ou herbe de saint Jean (saint réputé avoir vaincu le poison à lui tendu par les païens<sup>67</sup>), *vincetoxicum* (oseille), *enula*, *raphanus* (raifort), *diptamus*, *aristolochia longa et rotunda*, *lactucella* (petite laitue)<sup>68</sup>. Inspiré par le *Conciliateur*, Giovanni Martino Ferrari commence le second traité de son ouvrage sur les poisons par un *capitulum de 7 herbis valentibus contra omnia mundi venena*<sup>69</sup>.

À côté des remèdes médicaux merveilleux ou vulgaires se trouvent des procédés non pharmacologiques. Ils consistent en des gestes de prime abord trop rudimentaires pour relever de la médecine savante même si leur finalité rejoint un des moyens les plus présents dans les traités pour délivrer un patient du poison, à savoir l’évacuation. Il s’agit de la suspension de la victime par les pieds, de telle sorte que le venin quitte le corps par gravité en sortant d’un orifice de la tête, en général l’œil. Ainsi est soigné Wenceslas II de Bohême qu’un chroniqueur dit avoir eu la stupeur de découvrir la tête en bas lors d’une visite à sa cour<sup>70</sup>. La thérapie passe pour donner des résultats. En 1295, le duc d’Autriche Albert perd à moitié la vue mais conserve la vie grâce à ce traitement appliqué aussi avec succès à Sigismond, roi de Hongrie et futur empereur (1404), mais proposé en vain à l’empereur Henri VII en 1313<sup>71</sup>. Sans doute ce procédé suspensif est-il assez spécifique à l’aire impériale. De *magister* Gregorius, médecin d’Albert Ier de Habsbourg, à Conrad Vendl, il apparaît presque exclusivement dans la vénénologie germanique<sup>72</sup>. Seul des Italiens, Cristoforo degli Onesti en parle, avec quelques réserves, préférant que la tête du patient soit seulement inclinée<sup>73</sup>.

---

<sup>67</sup> F. Collard, *Le Crime de poison*, p. 95, 176 et 234.

<sup>68</sup> Pietro d’Abano, *De venenis*, BNF, ch. 5, f. 12v; Le traducteur de Pietro, Philippe Ogier, ne donne pas une traduction pour chacune des herbes (cf., *Le livre des venims*, f. 19v).

<sup>69</sup> G.M. Ferrari da Parma, *De venenis evitandis*, Bodleian Library, f. 9, qui reprend le *Conciliateur*.

<sup>70</sup> *Cronica de gestis principum*, p. 36.

<sup>71</sup> Johann von Winterthur, *Chronica*, p. 46; Th. Ebendorfer, *Chronica pontifi cum romanorum*, t. 2 p. 521; Gilles li Muisit, *Chronique et annales*, p. 81. Même récit de Matthias von Neuenburg, *Cronica*, p. 355: il est conseillé à Henri de revenir à Pise, “ut per pedes suspensus et oculi amissione intoxicationem evaderet”.

<sup>72</sup> “Cum capite inclinato et pedibus elevatis” indique l’anonyme, *De venenis*, f. 181v; “Sunt etiam aliquando suspensiones per pedes necessarie ut venenum facilius evomatur” précise *magister* Gregorius, *Tractatus de venenis*, f. 184v. Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum*, p. 137: “ideo quidem suspenduntur per pedes ut facilius vomant”; C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, est très proche de Gregorius, f. 29v: “Etiam aliquando suspensiones per pedes necessarie ut venenum facilius evometur”.

<sup>73</sup> Cristoforo degli Onesti, *Liber de venenis*, BNF, f. 102v. À signaler cependant que Giovanni d’Arezzo dans son livre dédié à Piero de’ Medici, *Opusculum de curanda cordis valetudine*, III, 13, parle, pour qui abrite en son estomac une grenouille ou un lézard, de la suspension par le pied au-dessus d’une bassine d’eau ou de lait et de vin.

Comme en matière préventive, les mots prononcés ou écrits ne sont pas absents des moyens du médecin ayant à traiter un empoisonné, même si les auteurs spécialisés ne leur font pas une très grande place. Leurs collègues généralistes (en terme d'écriture) du XIII<sup>e</sup> siècle ont montré une voie sans doute moins empruntée ensuite. Chez Gilbertus Anglicus, des incantations ou des inscriptions passent pour guérir le *venenatus* par des vertus cachées<sup>74</sup>. Sante Ardoini en reproduit diverses<sup>75</sup>. Vers 1470, dans sa continuation du *De venenis* de Pietro d'Abano alors mis sous presse, Pietro Carario da Monselice, après avoir parlé des pierres anti-poisons, ajoute, d'une façon plus générale: *potest etiam esse ista virtus in aliquo simplici cum quibusdam verbis collecto*. Les mots contiennent une sorte de force immatérielle qui vient renforcer celle des substances<sup>76</sup>. Il dit qu'à un malade mordu par une vipère, il a vu donner par un Vénitien de l'eau d'un puits avec de la poudre de terre où avaient été tracés des images et des mots; après absorption, le malade a vomi et s'est rétabli<sup>77</sup>.

Enfin, de même que les amulettes et talismans aident à éloigner le poison ou à en manifester la présence, ils peuvent jouer un rôle une fois l'empoisonnement accompli. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le chirurgien Henri de Mondeville assure que des remèdes suspendus au cou et autres parties du corps sont valables et que des cures incroyables peuvent survenir<sup>78</sup>. Là encore, c'est toute la tradition de la philosophie naturelle et de ses secrets qui affleure. Marsiglio Ficino véhicule encore ces croyances dans son *De vita coelitus comparanda* (1489). Il rapporte l'effet libérateur de la mort par poison d'une pierre appelée *lapis Iovius* car elle a reçu ce pouvoir de Jupiter. Elle porte un scorpion gravé sous l'influence de ce signe et vaut contre les scorpions, les poisons et la peste<sup>79</sup>. Il faut bien constater que la littérature vénérologique est discrète sur ce genre d'objet guérisseur. Mais, globalement, elle n'ignore pas des traitements sortant des limites de la pharmacologie et de la chirurgie consacrées par la médecine savante. Reste à voir pourquoi, comment et à quelles conditions se produit une compénétration des sphères culturelles dans les traités des poisons.

---

<sup>74</sup> Gilbertus Anglicus, *Compendium medicine*, f. 356, considérations sur des formules à prononcer (suite de mots religieux ou obscurs) ou des mots à écrire, sur un pain d'orge dans le cas de morsure de chien enragé, pain à donner au mordu.

<sup>75</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Liber de venenis*, f. 325: "dicunt quidam(...) Alii fatentur".

<sup>76</sup> P. Carario, *Questio de venenis*, Venise, f. 269.

<sup>77</sup> *Ibidem*, f. 269v.

<sup>78</sup> Henri de Mondeville, *Chirurgie*, p. 480.

<sup>79</sup> T. Katinis, *Sulla storia di due imagines*.

#### 4. RAISONS ET MODALITÉS D'INTÉGRATION DES ANTI-POISONS "MERVEILLEUX" OU "POPULAIRES" À LA VÉNÉNOLOGIE SAVANTE

L'inventaire opéré ci-dessus des moyens préventifs et curatifs que les auteurs vont chercher hors des savoirs proprement médicaux, du côté des merveilles de la nature ou des pratiques vulgaires, ne doit pas laisser penser que tous adhèrent à ces emprunts. Vers 1375, l'ouvrage de Francesco Casini, de Sienne, se signale par le silence total dont il recouvre ces moyens. Un tel silence reflète des réserves que ni le statut de l'auteur<sup>80</sup>, médecin docte, certes, mais pas plus que d'autres qui se comportent autrement, ni celui du destinataire du traité, un cardinal, ne peuvent vraiment expliquer. C'est plutôt une volonté de rester dans les stricts champs de la médecine savante qui serait à invoquer.

Chez les auteurs, certes plus nombreux, enclins à les mentionner, ces genres d'antidotes sont passés sous silence. Aucun auteur à notre connaissance ne mentionne les pouvoirs neutralisants car exorcisants des paroles et des gestes prêtés aux saints, à partir des Ecritures (Marc 16,18), lorsque, confrontés au poison d'épreuve que leur tendent les païens ou de mauvais chrétiens, ils invoquent la Trinité et tracent le signe de croix sur le *poculum mortis*<sup>81</sup>. Ce n'est pas forcément un indice de scepticisme, même si parmi les médecins se trouvent des esprits forts comme Pietro d'Abano, mais plutôt une question de registre d'écriture: l'écriture médicale n'a pas à intégrer ce genre de considération. Pour des raisons voisines, un silence complet enveloppe un détecteur de poison pourtant présent sur les tables princières à partir du XIII<sup>e</sup> siècle au moins<sup>82</sup> au même titre que cornes et langues de serpent: la corne de licorne, animal mythique (christique) du bestiaire chrétien censé avoir purifié l'eau infestée d'une mare<sup>83</sup>. Elle passe pour rendre le poison effervescent s'il est de nature chaude, ou fumant s'il est de nature froide<sup>84</sup>. Mais ni Hippocrate ni Galien n'en parlent, raison sinon suffisante, du moins valable pour qu'elle soit absente des écrits vénénologiques<sup>85</sup>. La vénénologie savante ignore encore les poudres provenant du tombeau des saints ou les vinages dans lesquels trempent des reliques comme l'anneau de saint Maurice, contrepoisons dont

---

<sup>80</sup> Sur Casini: A. Garosi, *La vita e l'opera*; E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins*, p. 152; *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 21, p. 356-358.

<sup>81</sup> F. Collard, *Le crime de poison*, pp. 95, 176 et 234.

<sup>82</sup> V. Brancone, *Il tesoro dei cardinali*.

<sup>83</sup> Métaphore du rachat des péchés par le Christ. Voir L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, vol. I, p. 89-92; J. Voisenet, *Bestiaire chrétien*, p. 126. Voir aussi R. Lentsch, *La proba*, pp. 155-162; H. Pogatscher, *Von Schlangenhörnern*.

<sup>84</sup> Hildegarde de Bingen, *Le livre des subtilités*, vol. 2, p. 197.

<sup>85</sup> A. Paré, *Traité des venins*, ch. 16.



font pourtant état des textes narratifs<sup>86</sup>. Elle parle fort peu des *Pauliani*, guérisseurs de morsures de serpents et autres bêtes venimeuses qui rappellent Marsi et Psilli antiques et viennent en ville exercer leurs talents, en provenance du Sud de l'Italie. Leur nom vient de l'apôtre Paul, réputé avoir été laissé indemne à Malte par une morsure de vipère (Actes des Apôtres 28,1-6). Ils s'en disent les descendants dotés héréditairement de pouvoirs curatifs pompeusement mis en scène et attribués soit à la poudre appelée terre de saint Paul, soit à des formules, des conjurations ou à des amulettes représentant un serpent et le saint<sup>87</sup>.

Des docteurs renommés sont prompts à critiquer des *illiterati* plus ou moins charlatanesques, concurrents honnis de la médecine savante en Italie comme ailleurs<sup>88</sup>. Les gemmes sont à considérer avec prudence. Guaineri met en garde contre des pierres sans nul effet et qui peuvent pourtant coûter cher (à tous les sens) aux crédules qui les acquièrent: *nullas inesse virtutes praeter virtutem pecuniarum attractivam* écrit ironiquement l'auteur qui dit avoir vu un saphir artificiel et donc dépourvu de toute vertu<sup>89</sup>. Cependant, la critique porte sur l'authenticité de la pierre, non sur ses propriétés. Une autre critique concernant les pouvoirs détecteurs de la corne de serpent revient de manière contradictoire sous la plume de plusieurs médecins. Pour les uns, la limitation à trois poisons de la liste des *venena* auxquels réagit la *cornu serpentium* est excessive, quoique consacrée par Avicenne: Niccolò Falcucci estime que si elle est placée sur la table, attachée à un morceau de bois ou de métal, au-dessus d'un vase de sel qui assurera de bonnes conditions d'humidité, la corne révélera la présence de bien davantage que trois poisons<sup>90</sup>. Son contemporain Cristoforo degli Onesti dit avoir constaté que, mise devant un scorpion, elle sue aussi<sup>91</sup>. Un peu comme Guaineri à propos des fausses pierres, le médecin allemand des années 1330-1340 Berthold Blumentrost

---

<sup>86</sup> Guibert de Nogent, *De vita sua*, III, 18, pp. 440-442 et J. Servion, *Geste et croniques*, p. 196.

<sup>87</sup> K. Park, *Country medicine*. Pietro Carario parle cependant du pain de saint Paul donné à des empoisonnés (P. Carario, *Questio de venenis*, Pavie, avant dernier feuillet: "ipse vendebat panem quem appellabat panem sancti Pauli").

<sup>88</sup> Cependant le cardinal Ferdinando Ponzetti, vers 1510-1520, dans ses *De venenis libri III*, II, 5, décrit très longuement les *Pauliani* dont les médecines et les incantations sont présentées, avec l'observation que certains les considèrent comme frauduleuses. Sur le cas français, voir L. Garrigues, *Les professions médicales*; D. Jacquart, *La médecine médiévale*; F. Collard, E. Samama (ed.), *Mires, barbiers, physiciens et charlatans*.

<sup>89</sup> A. Guaineri, *De peste ac venenis*, Lyon, f. 232.

<sup>90</sup> N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, f. 84.

<sup>91</sup> Cristoforo degli Onesti, *Liber de venenis*, British Library, f. 17v: "quamvis ipse dicat quod non sudat propter alia venena, ego vidi contrarium. Vidi enim sudare propter presenciam scorpionis". G.M. Ferrari da Parma, *De venenis evitandis*, Bodleian Library, f. 9, donne exactement la version de Cristoforo degli Onesti, sinon que fi gure "quiddam indicunt".



doute moins des vertus détectrices des cornes qu'il ne met en cause la mauvaise qualité des objets utilisés en Occident où les serpents fournisseurs de cornes sont rares. Elles manifestent plus le prestige du prince que la présence de poison: *ideo magis utimur eis ad gloriam et decorem in mensis principum quam ad eorum utilitatem*<sup>92</sup>. Mais l'inefficacité de l'objet peut s'expliquer par le simple fait que le poison se trouve dans un récipient couvert d'où il ne peut émettre les vapeurs qui provoquent la sudation.

La critique peut se faire plus radicale. Dans un ouvrage qui n'est certes pas à proprement parler un traité des poisons mais une sorte de régime de santé destiné à Philippe VI en passe de se rendre en Orient (1335), le médecin de la reine, Guido da Vigevano, indique que l'expérience le rend très sceptique sur les vertus de la dite corne, même s'il estime utile d'en placer sur les tables à des fins dissuasives. L'important est que les criminels y croient<sup>93</sup>. Sante Ardoini manifeste parfois des doutes sur la réalité des propriétés de certains objets détecteurs pourtant consacrés par la tradition. Ainsi, à propos de la perte de la couleur de la prase en présence de poison, il note, tout en fournissant les raisons de cette particularité, *si ita est*; de même, sur les effets de la patte de vautour, il insère un *si verum est* qui marque une légère distanciation par rapport, en l'occurrence, non pas à la croyance du vulgaire, mais à la tradition livresque, puisque ces données sont répétées de traités en traités. Sante indique encore que, selon Rhazès, la vocifération du perroquet ne s'opère que si l'animal ingère le poison, pas en sa seule présence, ce qui revient à une détection somme toute très ordinaire et pratiquée dans les cours avec des chiens goûteurs<sup>94</sup>.

Mais tous comptes faits, il n'y a pas tellement de critique frontale des antidotes merveilleux ou puisés dans la pharmacopée populaire chez les auteurs savants, mais une prise en compte dont les raisons sont diverses. La première est la tradition livresque qui fait autorité depuis Dioscoride et Galien, puis Avicenne et Rhazès, enfin Pietro d'Abano, énormément lu et répété par les auteurs ultérieurs: Guglielmo da Marra l'allègue souvent<sup>95</sup>. Cette tradition intègre les merveilles de la nature par une rationalité de l'occulte. Le chapitre V du *De venenis* de Pietro d'Abano montre la pleine assumption de cette rationalité qui passe par l'expérience. Il dit avoir fait faire à son propre usage un anneau sigillaire à l'image de l'homme au serpent parce

---

<sup>92</sup> Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum*, p. 132.

<sup>93</sup> Guido da Vigevano, *Texaurus regis Francie*, f. 41.

<sup>94</sup> S. Ardoini da Pesaro, *Opus de venenis*, I, 8.

<sup>95</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, f. 4: "Hec autem remedia ponuntur a multis auctoribus approbata et presertim de Conciliatore in secundo capitulo sui tractatus de venenis".

qu'il craignait lui-même le venin, comme le rappelle Pietro Tommasi<sup>96</sup>. Le domptage de l'animal venimeux que représente l'image doit protéger du venin celui qui la porte<sup>97</sup>. Tommasi ajoute que l'image pour ainsi dire imprimée dans le gemme –il en dénombre dix parmi lesquelles l'agate– imprègnera aussi de sa force neutralisante le corps du détenteur de l'anneau porté à l'annulaire gauche (c'est le côté du cœur) ou pendant au cou, pour autant que le dit anneau soit en contact avec la peau<sup>98</sup>. Parlant de la propriété attractive de l'émeraude à travers l'exemple du traitement appliqué à un roi de France, Antonio Guaineri dit: *credo esse verum*<sup>99</sup>. Ainsi un grand médecin des cours de Savoie et de Milan ajoute foi à un remède que le “plus fameux médecin du monde”, Johann Hake, disait avoir éprouvé lui-même en son temps<sup>100</sup>.

La seconde raison d'une large prise en compte est la nécessité de faire flèche de tout bois et d'être utile à tous, quoique bien des écrits vénéologiques s'adressent d'abord aux élites. Les herbes des jardins constituent cet *Antidotarium pauperum* rendu célèbre par Petrus Hispanus au XIIIe siècle et que Johann Hake évoque dans sa lettre au roi de Bohême en distinguant bien les remèdes à la portée des grands (*medicinae regum*) et ceux que leur présence dans la nature proche rend accessibles aux “pauvres”, c'est-à-dire aux simples gens:

iste medicinae pauperum possunt appellari eo quod propter earum exuberantiam a pauperibus hominibus et vulgaribus ubique facile sunt acquisibiles<sup>101</sup>.

Les chirurgiens-docteurs Henri de Mondeville et Gui de Chauliac, contemporains de Hake, ne pensent pas autrement quand ils abordent la question du poison dans leurs écrits de chirurgie. Henri de Mondeville considère la thériaque comme peu usitée dans les régions de l'Europe du Nord-Ouest parce que les gens préfèrent à ce remède coûteux aux ingrédients multiples la racine de tormentille<sup>102</sup>. Chauliac remarque qu'“il y a plusieurs pauvres qui

---

<sup>96</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 28.

<sup>97</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 27v.

<sup>98</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 28 et sq. Appui sur le *De imaginibus* d'Albert le Grand.

<sup>99</sup> f. 240v.

<sup>100</sup> A. Mindermann, *Der berühmteste Artz.*

<sup>101</sup> J. Hake, *Epistola ad Johannem I*, dans K. Figala (éd.), *Mainfränkische Zeitgenossen*, p. 242.

<sup>102</sup> Henri de Mondeville, *Chirurgie*, p. 444: “En France, on emploie communément la racine de tormentille qu'on mange et qu'on avale réduite en poudre; chacun en prend autant qu'il en veut... elle convient aux poisons absorbés par la bouche”; p. 693: “nous pourrons donner

n'ont de quoy achepter les choses propres et precieuses: par quoy il se faut passer avec des choses communes” et donc aller chercher comme il le fait les herbes par les champs<sup>103</sup>. Au début du XVIe siècle, dans un traité de vénénologie, Franciscus Frigimelica laisse la grande thériaque dite d'Andromaque et le mithridate, difficiles à préparer, pour des herbes comme la castracan ou bisereche, facile à se procurer *in agro piceno*<sup>104</sup>. S'il est plus soucieux de fournir du secours aux patients que d'étaler sa science, le médecin vénénologue ne peut donc ignorer les simples des jardins ni surévaluer la place à donner à des contrepoisons rares. Le disciple d'Arnau de Vilanova laisse tomber les bezoars car ils ne sont pas présents en Occident mais il n'en conteste pas l'efficacité<sup>105</sup>.

En réalité, nos spécialistes en vénénologies ne suspendent pas leur esprit rationnel en présentant ces antidotes. Ils les intègrent à la sphère savante de la médecine et de la philosophie naturelle. Guglielmo da Marra intitule le second développement du second chapitre de sa première partie *De medicinis presentiam veneni ostendentibus*, faisant bien des objets dont il parle des “médecines”<sup>106</sup>. Le recours aux concepts de “forme spécifique” et de “propriété occulte”, confère de la rationalité à des pratiques préventives ou curatives relevant pour nous de la pensée magique<sup>107</sup>. Albert le Grand, dans son *De mineralibus*, emploie beaucoup la notion d'occulte concernant l'origine du pouvoir des pierres<sup>108</sup>. Pour Pietro Tommasi, la raison des propriétés des objets (ici la sudation de la corne de serpent, là la *lapis prassius*) est à chercher dans la divinité et les astres<sup>109</sup>. Guglielmo da Marra fait de la corne de serpent placée sur du sel, la première médecine et le remède principal au poison, doté

---

au lieu de thériaque (...) une demie once de poudre de racine de tormentille que nous avons souvent éprouvée comme thériaque”. Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, BAV, f. 30v, raconte avoir vu Maître Benoît de Mantoue expérimenter, à la cour padouane, une herbe pulvérisée appelée “tormentil” et avoir été informé de ses vertus comme d'un grand secret (L. Thorndike, *A History of Magic*, t. 3 p. 529).

<sup>103</sup> Gui de Chauliac, *La grande chirurgie*, p. 399.

<sup>104</sup> Franciscus Frigimelica, *De venenatis affectibus et eorum curatione*, f. 60.

<sup>105</sup> (Ps) Arnau de Vilanova, *Tractatus de arte cognoscendi venena*, f. 58: “De efficacia etiam bezaar animalis non est dubium sed quia non invenitur apud nos, ideo non curo. De bezaar etiam minerali licet omnium sententia cum summa efficitia omnibus resistat venenis, quia tamen rarissima est copia ejus, ideo non curo”.

<sup>106</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, f. 4.

<sup>107</sup> N. Weill-Parot, *La rationalité médicale*, p. 82.

<sup>108</sup> N. Weill-Parot, *Encadrement ou dévoilement*, pp. 151-170.

<sup>109</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 14: “si qua ratio adduci potest huius proprietatis”, ce sont les “dotes dei et infl uentiarum supercaelestium”; p. 11, pour la prase, “caelesti virtute dotatus”.

de vertu céleste<sup>110</sup>. Ce raisonnement s'applique aussi aux sept herbes dont la forme spécifique provient des sept planètes<sup>111</sup>, ainsi qu'au bezoar dont les vertus inexplicables par le raisonnement mais constatables par l'expérience font pendant aux propriétés de certains poisons. Giovanni Martino Ferrari da Parma écrit à ce propos: *cujus propria et specifica virtus est ad letale venenum liberans a morte subito absque ullo medici ingenio...*<sup>112</sup> Les trois derniers mots montrent bien qu'il est des remèdes échappant à la raison médicale sans pourtant échapper au champ d'action des médecins ni à celui de la philosophie naturelle: la "vertu propre et spécifique" demeure, même cachée, dans le domaine du savoir savant.

La preuve en est que plusieurs de ces antidotes font l'objet de *dubia* et de *quaestiones* traités de la manière la plus scolastique. Guglielmo da Marra consacre une question spéciale au sujet suivant: *quare extinguitur candela affixa pedi vulturis in presentia venenorum*<sup>113</sup>. Voici en substance comment il le traite. La forme spécifique fait que la patte de vautour attire les vapeurs vénéneuses (*venenum a veneno manifestatur*) et l'air environnant s'en trouve si densifié qu'il éteint la flamme. Pietro Tommasi complète le raisonnement en observant que l'extrémité d'une bête toxique par son régime (les vautours se nourrissent de carcasses à la décomposition vénéneuse), concentre la toxicité de la créature et attire forcément à elle le venin ambiant<sup>114</sup>. La corne de serpent sue et change de couleur la pierre précieuse car ce sont des corps froids qui provoquent une condensation des vapeurs qu'ils attirent comme l'aimant attire le fer, sauf si le poison est couvert, car alors ces vapeurs ne peuvent s'élever<sup>115</sup>. La question particulière de savoir pourquoi la corne de serpent sue en présence de poison n'est pas une nouveauté des traités des poisons car elle figure déjà dans les questions salernitaines<sup>116</sup>. A l'exception notable de Pietro d'Abano qui constate sans expliquer, elle est reprise parfois avec quelque am-

---

<sup>110</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, f. 4: "prima medicina seu remedium principale... coelesti virtute dotatum".

<sup>111</sup> G.M. Ferrari da Parma, *De venenis evitandis*, Bodleian Library, f. 9.

<sup>112</sup> *Ibidem*, BNF, f. 63.

<sup>113</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, f. 4: "tertium remedium est ut fiat candelabrum ex dextro pede an candela affixa adhibeat et incensa nam subito extinguitur talis flamma propter presenciam venenorum".

<sup>114</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 13.

<sup>115</sup> Guglielmo da Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, f. 55v: "propter veneni presenciam dicte medicine scilicet pes vulturis, cornu etc. recipiunt virtutem attrahendi vapores veneni seu infectum aërem circumstantem".

<sup>116</sup> Voir par exemple *The Prose Salernitan Questions*, ms. B, Oxford (XIIIe-XVe siècle), question 103: "Queritur quare cornu cerastes super mensam positum sudet si cibus vel potus sit venenatus", et question 165: "Queritur quare ex presentia toxici cornu serpentis sudet" (cf. B. Lawn (éd.), *The Prose Salernitan Questions*, p. 48 et 84).

pleur par les collègues vénénologues de Guglielmo da Marra. Cristoforo degli Onesti consacre trois *dubitaciones* aux mécanismes et causes de sudation<sup>117</sup>. Il précise que la corne de serpent, faite de superfluités osseuses qui se trouvent à l’extrémité de la tête du serpent, n’émet pas elle-même de liquide, elle attire à elle les vapeurs vénéneuses qui se condensent à sa surface, un peu comme fait le marbre, explique Conrad Vendl<sup>118</sup>. Niccolò Falcucci estime lui aussi qu’il ne s’agit pas de *verus sudor* qui ferait perdre de la matière à la corne de serpent –or elle ne diminue jamais– mais que c’est l’air infecté par le poison qui dépose de l’humidité. Pour autant, la corne participe aussi de la *venenositas* puisqu’elle provient de la tête du serpent, elle joue donc un rôle actif, attirant l’air empoisonné par similarité et le convertissant en sueur par condensation. Certains se contentent de l’explication par l’émission de vapeurs par le poison présent<sup>119</sup>. Antonio Guaineri essaie pareillement d’expliquer l’origine de ces “suintements” constatés par le vulgaire (les gens disent “*sudare*”) et conclut en sa faveur: *jubeo igitur ut cornu semper super sale ponatur*<sup>120</sup>. À propos des mutations chromatiques de diverses pierres, il renvoie à Aristote ou à Albert le Grand, *non minor experimentator quam philosophus* comme le dit Pietro Tommasi<sup>121</sup>.

Ainsi, l’incorporation des objets détectant ou neutralisant le poison à la pensée médicale savante se fait au moyen d’une philosophie naturelle ne devant rien, à ses yeux, à la “culture populaire” ou à la pensée magique. Pour quelques manifestations de rejet ou de réserve, nombreux sont les passages qui assument pleinement le choix de mentionner ces éléments jugés dignes d’être élevés au rang de *medicinae, regum* ou *pauperum*.

## 5. CONCLUSION

Les propriétés prêtées aux anti-poisons que nous venons de passer en revue reflètent une pensée de la toxicité en plein essor à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour être fondée en raison scolastique, elle ménage au *venenum* une dimension mystérieuse débordant dans le domaine de sa prophylaxie et

---

<sup>117</sup> Cristoforo degli Onesti, *Liber de venenis*, BNF, f. 89: “quaeritur problema propter quid est quod cornu serpentis sudat presentato veneno”.

<sup>118</sup> C. Vendl von Weyden, *De pestilentia et venenis resistendis*, f. 26v: “cuius etiam similitudinis experientia videtur in marmore qui emittit humiditatem non a se sed a fumositare resoluta a circumstantibus et ab humiditate aeris”.

<sup>119</sup> N. Falcucci, *De dispositione venenorum*, f. 95. Si deux cornes de serpent sont mises en vis-à-vis, aucune ne suera de même qu’une vipère n’envoie pas une vipère.

<sup>120</sup> A. Guaineri, *De peste ac venenis*, Lyon, f. 231.

<sup>121</sup> P. Tommasi, *Consilium de universali preservatione*, p. 12.

de son traitement. Les écrits vénérologiques pourraient constituer un espace-frontière intellectuel où le “non-savant” et le merveilleux ont leur place, au nom des impératifs du combat contre le *venenum*. Mais, à y regarder de près, l’inclusion d’éléments *a priori* non médicaux n’obère pas les impératifs de scientificité car les auteurs procèdent à un recyclage savant que Pietro Tommasi revendique à la fin de son texte: ses conseils proviennent bel et bien de la science médicale<sup>122</sup>.

Reste la question de savoir si la Renaissance a marqué une évolution en la matière. La réponse est, en ce domaine comme en tant d’autres, bien moins nette que ce que l’on pourrait de prime abord imaginer. La majeure partie des antidotes présentés par les médecins scolastiques demeurent présents dans les ouvrages de leurs homologues du XVI<sup>e</sup> siècle. Pierres précieuses et pattes de vautour ne sont pas rejetées par Andrea Bacci qui publie en 1586 le cours fait à Rome sur les poisons<sup>123</sup>. Il mentionne même les cornes de licorne. Cependant, si Charles IX tient encore beaucoup à celles qu’il possède, Ambroise Paré considère comme des “resveries” ou des choses “fabuleuses” l’opinion de la “vieille histoire naturelle” à leur propos et il fait la démonstration pour ainsi dire *in vivo* (avec un cobaye humain condamné à mort) de l’impuissance du “bezaar”<sup>124</sup>. En 1576, dans un traité adressé à l’archiduc Ferdinand d’Autriche, Olmo, médecin de Brescia, nie que la corne de licorne et la langue de serpent suent en présence de poison<sup>125</sup>. Un peu auparavant, Jacques Grévin, dans un traité dédié à Elizabeth d’Angleterre, avait critiqué les formules de “nigromanciens” censées être utiles contre les empoisonnements<sup>126</sup>. Mais il y a loin de ces critiques à la révocation générale en doute des propriétés antidotaire de substances et d’objets rencontrant toujours largement la confiance des puissants comme celles des humbles et méritant d’occuper une place dans les écrits de vénérologie.

---

<sup>122</sup> *Ibidem*, p. 45: “aspernanda non erunt a te consilia prodeuntia ex scientia medicinae”.

<sup>123</sup> A. Bacci, *De venenis et antidotis prolegomena*.

<sup>124</sup> A. Paré, *Traité des venins*, ch. 45; idem, *Discours de la mumie*, p. 470 et sq.

<sup>125</sup> L. Thorndike, *An History of Magic and Experimental Science*, VI, p. 232.

<sup>126</sup> J. Grévin, *Deux livres des venins*, p. 194, accable Pietro d’Abano et Gilbertus Anglicus.

## 6. BIBLIOGRAPHIE CITÉE

### SOURCES

- Albert le Grand, *Liber de mirabilibus mundi*, Anvers, 1555, nouvelle éd. par A. Sannino, Florence, 2011.
- Albert le Grand, *Liber secretorum*, Anvers, 1555.
- Albert le Grand, voir aussi Draelants, Isabelle (éd.)
- Ardoini da Pesaro, Sante, *Opus de venenis*, Bâle, 1562.
- (Ps) Arnau de Vilanova (Petrus Cellarius), *Tractatus de arte cognoscendi venena*, Gênes, 1498.
- Bacci, Andrea, *De venenis et antidotis prolegomena*, Rome, 1586
- Bernard de Gordon, *Lilium medicine*, Lyon, 1550.
- Berthold Blumentrost, *Tractatus de cautelis venenorum*, éd. et trad. allemande de Karin Figala, dans *Mainfränkische Zeitgenossen: Ortolf von Baierland. Ein Beitrag zum frühesten Gesundheitswesen in den Bistümern Würzburg und Bamberg*, Munich, 1969, pp. 130-142.
- Carario, Pietro, *Questio de venenis ad terminum*, Pavie, 1490, et Venise, 1566.
- Casini da Siena, Francesco, *Liber de venenis*, Paris, BNF ms. lat. 6979, ff. 19v-100v.
- Cristoforo degli Onesti, *Liber de venenis*, Paris, BNF, ms. lat. 6910, ff. 87-113; Londres, British Library, Harley 3659, ff. 16-70.
- Cronica de gestis principum a tempore Rudolphi regis usque ad tempora Ludowici imperatoris*, éd. de G. Leidinger, dans *Bayerische Chroniken des XIV. Jahrhunderts, Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 19, Hanovre-Leipzig, 1918.
- De venenis*, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, ms. 5207, ff. 179-182v.
- De venenis intoxicantibus et eorum remediis. Atque de morsibus animalium venenosorum*, Vatican, BAV, Pal. Lat. 1177, ff. 201-203.
- Draelants, Isabelle (éd.), *Le "Liber de virtutibus herbarum, lapidum et animalium", Liber aggregationis. Un texte à succès attribué à Albert le Grand*, Firenze, SISMELE - Ed. del Galluzzo, 2007 (Micrologus' library; 22).
- Ebendorfer, Thomas, *Chronica pontificum romanorum*, éd. de H. Zimmermann, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Germanicarum*, n. série (16), Munich, 1994.
- Falcucci, Niccolò, *De dispositione venenorum*, Paris, BNF, ms. lat. 6985, ff. 75v-117v
- Falcucci, Niccolò, *Sermonum liber scientie medicine*, Venise, 1517, vol. II-2, ff. 90v-111v.



- Figala, Karin (éd.), *Mainfränkische Zeitgenossen: Ortolf von Baierland. Ein Beitrag zum frühesten Gesundheitswesen in den Bistümern Würzburg und Bamberg*, Munich, 1969, pp. 239-244 (éd. et trad. de Hake, Johann, *Epistola ad Johannem I. Bohemiae regem de cautela a venenis*).
- Franciscus Frigimelica, *De venenatis affectibus et eorum curatione*, Londres, Wellcome Historical Medical Library, ms 281, ff. 39-76v.
- Geoffroy de Salagny, *Commentaire sur l'Infortiat*, Lyon, 1552.
- Gil de Zamora, Juan, *Liber contra venena et animalia venenosa*, éd. de Cándida Ferrero Hernández, Barcelone, Reial Acadèmia de Bones Lletres, 2009.
- Gilbertus Anglicus, *Compendium medicine*, Lyon, 1510.
- Gilles li Muisit, *Chronique et annales*, éd. d'Henri Lemaître, Paris, 1906.
- Giovanni d'Arezzo, *Opusculum de curanda cordis valetudine*, Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana, Plut. 73, cod. 29.
- Gregorius, *magister*, *Tractatus de venenis*, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, ms. 5207, ff. 182v-186.
- Grévin, Jacques, *Deux livres des venins, bestes venimeuses, thériaques, poisons, et contre-poisons*, Anvers, 1567.
- Guaineri, Antonio, *De peste ac venenis*, dans *Opus praeclarum*, Lyon, 1525, ff. 229-246; Paris, BNF, ms. lat. 6981, ff. 174-198v.
- Guglielmo da Marra, alias Gasparus da Sarzana, *Sertum papale de venenis*, Vatican, BAV, Barb. Lat. 306, et Metz, Bibliothèque municipale, ms. 282.
- Guglielmo da Saliceto, *De venenis*, Paris, BNF, ms. lat. 11230, ff. 33-70 (partie vénénologique copiée à part sous ce titre de la *Summa conservationis et curationis magistri Gulielmi Placentini que gulielmina dicitur*)
- Guglielmo da Saliceto, *Summa conservationis et curationis magistri Gulielmi Placentini que gulielmina dicitur*, Vatican, BAV, Barb. lat. 332, ff. 264-281v.
- Guglielmo da Varignana, *Secreta sublimia ad varios curandos morbos*, Lyon, 1526.
- Gui de Chauliac, *La grande chirurgie*, éd. d'Édouard Nicaise, Paris, 1890.
- Guibert de Nogent, *De vita sua*, éd. et trad. Edmond-René Labande, Paris, 1981.
- Guido da Vigevano, *Texaurus regis Francie acquisitionis Terre Sancte de ultra mare necnon sanitatis corporis ejus et vite ipsius prolongacionis ac etiam cum custodia propter venenum*, Paris, BNF ms. lat. 11015.
- Hake, Johann, *Epistola ad Johannem I. Bohemiae regem de cautela a venenis*, Vienne, *Ad Scotos*, ms. 160, f. 226v-237.
- Hake, Johann, voir aussi Figala, Karin.
- Henri de Mondeville, *Chirurgie*, éd. et trad. d'Édouard Nicaise, Paris, 1893.



- Hildegarde de Bingen, *Le livre des subtilités des créatures divines*, vol. 1: *Plantes, pierres, métaux, éléments*; vol. 2: *Arbres, poissons, oiseaux, animaux*, trad. de Pierre Monnat, Paris, Atopia, 1989.
- Johann von Winterthur, *Chronica*, éd. de Friedrich Baethgen, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, n. série (3), Berlin, 1923.
- Ferrari da Parma, Giovanni Martino, *De venenis evitandis et eorum remediis libellus*, Paris, BNF, ms. lat. 6980, et Oxford, Bodleian Library, Can. Misc. 127.
- Lawn, Brian (éd.), *The Prose Salernitan Questions*, Londres, Oxford University Press, 1979.
- Le livre des venims*, Paris, BNF, ms. fr. 14820, traduction par Philippe Ogier du *De venenis eorumque remediis* de Pietro d'Abano, 1402.
- Leges palatinae regis Jacobi Majoricarum*, dans *Acta Sanctorum*, Junii, III, Anvers, 1701.
- Maïmonide, *Traité des poisons*, éd. et trad. d'Israël M. Rabbinowicz, Paris, 1865.
- Matthias von Neuenburg, *Cronica*, éd. d'Adolf Hofmeister, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, n. série (4), Berlin, 1924.
- Nicolas de Pologne, *Experientia*, éd. de Johnsson, "Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine" 10 (1911), pp. 272-280.
- Paré, Ambroise, *Discours de la mumie et de la licorne*, dans idem, *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, 1841, pp. 468-519.
- Paré, Ambroise, *Traité des venins*, dans idem, *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, 1841, pp. 283-349.
- Pietro d'Abano, *De venenis eorumque remediis*, Padoue, 1473, et Paris, BNF, ms. lat. 11230, ff. 1-32.
- Platearius, *Le livre des simples médecines*, traduction française du XIIIe siècle publiée par P. Dorveaux, Paris, 1913.
- Ponzetti, Ferdinando, *De venenis libri III*, Bâle, 1562.
- Richer de Saint-Remi, *Historia Francorum*, éd. de R. Latouche, Paris, 1930.
- Servion, Jean, *Geste et croniques de la mayson de Savoye*, éd. de Federigo Bollati, Turin, 1879.
- Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, éd. de H. Boese, Berlin-New York, 1973.
- Tommasi, Pietro, *Consilium de universali preservatione contra venena pro Eugenio IV*, tr., éd. d'Emmanuele Djalma Vitali, Roma, 1963.
- Vendl von Weyden, Conrad, *De pestilentia et venenis resistendis*, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, ms. 2304.
- William of Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, éd. de W. Stubb, Londres, 1887-1889.

## BIBLIOGRAPHIE

- Brancone, Valentina, *Il tesoro dei cardinali del Duecento. Inventari di libri et beni mobili*, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, 2009. (Micrologus'Library; 31).
- Collard, Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.
- Collard, Franck, *Écrire sur le poison entre Moyen Âge et Renaissance. Introduction à une enquête en cours*, "Mithridate. Bulletin d'histoire des poisons" 4 (décembre 2010), pp. 22-29.
- Collard, Franck, *Poison et empoisonnement dans quelques œuvres médicales latines antérieures à l'essor des tractatus de venenis*, dans Paravicini Bagliani, Agostino (ed.), *Terapie e guarigioni*, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, 2010, pp. 363-393.
- Collard, Franck, *Un traité des poisons factice rendu à son auteur; Guillaume de Saliceto. Notes sur deux manuscrits médicaux du XVe siècle*, "Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge" 78 (2011), pp. 247-257.
- Collard, Franck; Samama, Évelyne (eds.), *Mires, barbiers, physiciens et charlatans: les marges de la médecine de l'Antiquité au XVIe siècle*, Langres, Guéniot, 2004.
- Delaurenti, Béatrice, *La puissance des mots. "Virtus verborum". Débats doctrinaux sur le pouvoir des incantations au Moyen Âge*, Paris, Cerf-Histoire, 2007.
- Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960.
- Draelants, Isabelle, *Le "Liber de virtutibus herbarum, lapidum et animalium", Liber aggregationis. Un texte à succès attribué à Albert le Grand*, Firenze, Sismel edizioni del Galluzzo, 2007. (Micrologus' library; 22).
- Eamon, William; Keil, Gundolf, *Plebs amat empirica: Nicholas of Poland and his Critique of the Medieval Medical Establishment*, "Sudhoffs Archiv" 71 (1987), pp. 180-196.
- Garosi, Alcide, *La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi*, "Bolletino senese di storia patria" 6 (1935), pp. 277-378.
- Garrigues, Laurent, *Les professions médicales à la fin du Moyen Âge. L'exemple des praticiens parisiens devant le parlement de Paris au XVe siècle*, "Bibliothèque de l'École des Chartes", 156 (1998), pp. 317-368.
- Grmek, Mirko (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, 1: Antiquité et Moyen Age*, Paris, Seuil, 1995.
- Hunt, Tony, *Popular Medicine in the thirteenth-century England*, Cambridge, D. S. Brewer 1990.

- Jacquart, Danielle, *La médecine médiévale dans le cadre parisien (XIVe-XVe siècles)*, Paris, Fayard, 1998.
- Katinis, Teodoro, *Sulla storia di due imagines contro i veleni descritte dal Ficino*, dans Lucentini, Paolo; Parri, Ilaria; Perrone Compagni, Vittoria, (eds.), *Hermetism from Late Antiquity to Humanism (La tradizione ermetica dal mondo tardo antico all'Umanesimo)*, Actes du colloque international de Naples, novembre 2001, Turnhout, Brepols, 2003, pp. 613-620.
- Kotansky, Roy, *Greek Magical Amulets. The Inscribed Gold, Silver, Copper and Bronze Lamellae, Published Texts of Known Provenance*, Cologne, Westdeutscher Verlag 1994.
- Lentsch, Roberte, *La proba. L'épreuve des poisons à la cour des papes d'Avignon*, dans *Les prélats, l'Église et la société, XIe-XVe siècle, Mélanges Bernard Guillemain*, Bordeaux, Univ. Michel de Montaigne, 1994, pp. 155-162.
- Mindermann, Arend, *Der berühmteste Artz der Welt. Bischof Johann Hake, genannt von Göttingen (um 1280-1349)*, Bielfeld, [s.n.], 2001.
- Palmieri, Nicoletta (ed.), *Rationnel et irrationnel dans la médecine ancienne et médiévale. Aspects historiques, scientifiques et culturels*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003. (Centre Jean Palerne, Mémoires; XXVI).
- Park, Katharine, *Country medicine in the city marketplace: snakehandlers as itinerant healers*, "Renaissance Studies" 15/2 (2001), pp. 104-120.
- Pogatscher, Heinrich, *Von Schlangenhörnern und Schlangenzungen*, Rome, Buchdr. d. Ges. des göttlichen Heilandes, 1898.
- Réau, Louis, *Iconographie de l'art chrétien*, vol. I, Paris, Presses universitaires de France, 1955.
- Siraisi, Nancy, *Medieval and Early Renaissance Medicine. An Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago, University of Chicago, 1990.
- Thorndike, Lynn, *An History of Magic and Experimental Science*, New York, Columbia University Press, 1923-1958. 8 vol.
- Touwaide, Alain, *Galien et la toxicologie*, dans Haase, Wolfgang; Temporini, Hildegard (eds.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 37/2, Berlin, W. de Gruyter, 1994, pp. 1887-1986.
- Van Tassel, René, *Bezoars*, "Janus" 60/4 (1973), pp. 241-259.
- Voisenet, Jacques, *Bestiaire chrétien. L'imagerie animale des auteurs du haut Moyen Âge (Ve-XIe siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1994.
- Weill-Parot, Nicolas, *Les "images astrologiques" au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques (XIIe-XVe siècle)*, Paris, Champion, 2002.

- Weill-Parot, Nicolas, *La rationalité médicale à l'épreuve de la peste: médecine, astrologie et magie (1348-1500)*, "Médiévales" 46 (2004), pp. 73-88.
- Weill-Parot, Nicolas, *Science et magie au Moyen Âge*, dans Hamesse, Jacqueline (ed.), *Bilan et perspectives des études médiévales (1993-1998). Actes du 2e congrès européen d'études médiévales*, Turnhout, Brepols, 2004, pp. 527-559.
- Weill-Parot, Nicolas, *Encadrement ou dévoilement. L'occulte et le secret dans la nature chez Albert le Grand et Roger Bacon*, dans *Il segreto*, "Micrologus" 14 (2006), pp. 151-170.
- Wickersheimer, Ernst, *Dictionnaire biographique des médecins en France au moyen âge*, Paris, Droz, 1936, rééd. 2 vol avec suppl. de Danielle Jacquart, Genève, Champion, 1979.

